L'OFFICE DE TOURISME VOUS ACCOMPAGNE

POUR CLASSER VOTRE MEUBLÉ DE TOURISME

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire d'un logement destiné à la location touristique ?
Faites classer votre meublé par l'Office de Tourisme le Grau du Roi et profitez des avantages du classement.
Le classement des meublés de tourisme est volontaire. Il comporte 5 catégories, allant de 1 à 5 étoiles, valable 5 ans.

Pourquoi faire classer votre logement ?

- **Valorisez votre bien de 1 à 5 étoiles** ★★★★★
- **Optimisez votre fiscalité jusqu'à 50 % d'abattement**
- **Simplifiez la taxe de séjour**
- **Attirez une clientèle plus large en acceptant les Chèques-Vacances**
- **Bénéficiez d'un gage de qualité et de visibilité**
- **Rassurez vos clients**

Type de meublé	Abattement 2026	Plafond d'application
Meublé de tourisme classés	50%	77 000€
Meublés de tourisme non classés	30%	15 000€

Pour plus d'infos cliquez ici : https://www.entreprises.gouv.fr/espace-entreprises/s-informer-sur-la-reglementation/les-meubles-de-tourisme

"Le classement reste une démarche gagnante"

Un accompagnement dédié

L'Office de Tourisme du Grau du Roi propose un accompagnement personnalisé de A à Z, aux propriétaires de la ville.

LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT :

TARIF DU CLASSEMENT : À PARTIR DE 150 €

- **Prenez connaissance des critères selon le nombre d'étoiles (que vous souhaitez avoir)**
- **Faites votre demande et remplissez le dossier**
- **Prenez rendez-vous**
- **Préparez votre logement pour la visite de classement**
- **Visite de classement**

Vous souhaitez en savoir + sur la démarche ?



Contactez Nasrin à Office de Tourisme ! Elle s'occupe de tout

nasrin.hashemi@letsgrau.com

06 36 19 46 02

Retrouvez également toutes les informations concernant le classement des meublés de tourisme sur notre site internet.

Cliquez ici !